



CONTACT N°8

JUILLET 2011

Vos élus titulaires :

Président : Pierre Homand
Vice-président : Yves de Schotten
Trésorière : Angèle Coté
Conseillère titulaire : Pascale Demay

Vos élus suppléants :

Georges Lesourd
Annick Mauriange
Marie-Bernard Marin
Nicolas Romain

Formation restreinte :

Pierre Homand
Yves de Schotten
Angèle Coté

Commission de Conciliation :

Pierre Homand
Angèle Coté
Georges Lesourd

Chambre Disciplinaire de 1^{ère} Instance :

P^{dt} titulaire : M. Michel Charlier
P^{dt} suppléant : M. Rodolphe Féral

Membre Titulaire : Pascale Demay

Membres Suppléants : Nicolas Romain
Marie-B. Marin

Commission « Jeunes installés » :

Angèle Coté
Annick Mauriange
Nicolas Romain

Commission « Dérogation, Ethique et Déontologie » :

Nicolas Romain
Angèle Coté
Pascale Demay
Pierre Homand
Georges Lesourd
Marie-Bernard Marin
Annick Mauriange
Yves de Schotten



De gauche à droite :
Georges Lesourd,
Angèle Coté,
Yves de Schotten,
Marie-B. Marin,
Annick Mauriange,
Nicolas Romain,
Pascale Demay,
Pierre Homand

EDITO

Chères Consœurs, Chers Confrères,

La Région Bourgogne compte à ce jour 229 Pédiatres-Podologues inscrits, 209 exercent au sein d'un cabinet principal et 49 ont un cabinet secondaire dont 39 existant avant la parution du Code de Déontologie et pour lesquels la dérogation à échu le 15 Mars 2011.

La commission « Dérogation, Ethique et Déontologie » a examiné tous les dossiers de demande de renouvellement de dérogation. Elle a donné son avis, pour chaque dossier, en étudiant : la situation géographique du cabinet, la répartition professionnelle, la demande de la population dans la commune et dans celles avoisinantes, la suffisance du plateau technique et surtout, en vérifiant si les conditions de l'exercice professionnel permettaient d'assurer la Qualité, la Sécurité et le Suivi des Soins.

Mais ce sont vos élus conseillers titulaires qui ont décidé, au cas par cas, du bien fondé du maintien ou non de ces cabinets, et chaque professionnel concerné a été prévenu et a reçu notification de notre décision. Si la majorité des dossiers de renouvellement ne posait pas de problème, quelques-uns nous ont demandé mûres réflexions avant de voter, en toute impartialité, leur fermeture. Ainsi donc nous avons dû légitimement refuser le renouvellement de 8 cabinets non conformes avec le code de déontologie soit 17%.

Je profite de cet éditorial pour rappeler que les autorisations de maintien de cabinets secondaires sont accordées pour une période de 3 ans renouvelables, mais qu'elles peuvent être remises en cause à tout moment dès lors que les conditions nécessaires ne sont plus remplies (Art R 4322.81). Que ce soit bien clair !...

Autre dossier d'actualité : la Réingénierie du Diplôme d'Etat de Pédiatres-Podologue. Annoncée en Décembre 2007, elle est mise en application dans les Instituts de Formation des Pédiatres-Podologues (IFPP) à la rentrée 2011. Le « nouveau DE » sera avec grade Licence (ce qui permet une ouverture vers Master1, Master2 et Doctorat qui conduisent à la recherche et à l'enseignement), et permettra une transversalité avec les autres professions de santé. Ce « nouveau DE » se décline en cours magistraux, travaux dirigés et travaux personnels : ces « unités d'enseignement » représentent 5400 heures... (Contre 3150 actuellement !...). Alors... E.P.P, D.P.C, F.C sont et seront de plus en plus d'actualité !...

Comme vous pouvez le constater, et même si cela peut paraître contraignant à certains, le C.N.O.P.P et les C.R.O.P.P travaillent à l'avenir de la profession et donc de ses professionnels.

Bien confraternellement,

Le Président, Pierre HOMAND.

Logiciel Top2p : dossiers à jour

Le logiciel de gestion du Tableau Top2P, permettra très prochainement la délivrance de la carte C.P.S. Néanmoins cette carte ne pourra être remise uniquement aux professionnels possédant un dossier d'inscription à jour. Un dossier d'inscription doit obligatoirement contenir :

- photocopie recto-verso de la carte d'identité (à envoyer car encore jamais demandé)
- numéro de sécurité social (à nous communiquer car jamais demandé)
- photocopie du D.E de pédicure-podologue (ou attestation d'obtention du diplôme délivrée par l'A.R.S en cas de perte)
- numéro de Siret
- justificatif de jouissance du local
- facture du matériel ou tableau d'amortissement ou photos
- R.C.P en cours de validité
- 2 photos d'identité

N'hésitez pas à contacter notre secrétariat afin de faire le point sur votre dossier.

1) LES OBLIGATIONS LEGALES

- Affichage des honoraires

Vous devez afficher, de manière visible et lisible les tarifs d'au moins cinq des prestations que vous pratiquez le plus couramment ainsi que leur tarif de remboursement par l'assurance maladie.

- Remise d'une facture dès 25€

En matière de prestation de services, la délivrance d'une facture est obligatoire dès lors que le montant dépasse 25€ (au lieu de 15,24€ depuis l'arrêté du 15 juillet 2010).

Même en dessous de ce montant minimal, le consommateur peut toujours exiger une facture que le prestataire est obligé de lui délivrer, théoriquement avant le paiement du prix.

Mentions obligatoires : identification du professionnel et du patient, date et n° de facture, description des actes et base de remboursement, montant total des honoraires, mode de règlement, signature du professionnel.

- Remise d'un devis dès 70€

Depuis le 1^{er} février 2009, le podologue a l'obligation de remettre au patient une information écrite dès lors que le montant des honoraires facturés est égal ou supérieur à 70€.

Mentions obligatoires : idem facture, durée de validité du devis, la mention « le patient reconnaît avoir eu la possibilité du choix de son traitement », suivi de la signature du patient.

- Obligation d'information du patient sur les dispositifs médicaux :

Les professionnels de santé d'exercice libéral doivent, avant l'exécution d'un acte informer le patient de son coût et des conditions de remboursement par les régimes obligatoires d'assurance maladie. (cf. Article 57 de la loi HPST et page 3 du « Repères n°13 »)

- Déclaration à la C.N.I.L

Si la gestion des dossiers patients est informatique, il faut en informer la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ainsi que les patients par un affichage. (cf. Contact n°6)

- En cas d'adhésion à une A.G.A, informer les patients par un affichage de l'adhésion à l'A.G.A, ce qui rend obligatoire l'acceptation des chèques par le praticien

- En cas de diffusion de musique dans le cabinet il faut contacter la S.A.C.E.M

2) LES OBLIGATIONS COMPTABLES (du professionnel soumis au régime de la déclaration contrôlée, recettes > à 32100€)

Les livres, registres et documents doivent être conservés 6 ans à compter de la date de la dernière opération mentionnée, ainsi que les factures et les relevés bancaires y afférant.

Le livre journal :

- Présente au jour le jour les détails des recettes et des dépenses professionnelles
- Doit offrir les garanties suffisantes de sincérités (les ratures doivent laisser apparaître ce qui est en dessous)
- Doit être relié et les pages numérotées ou être établi sous forme informatique
- Peut être scindé en : registre des recettes, registre des dépenses, journal de banque et journal de caisse
- Les recettes : préciser la date de l'acte et le mode règlement et l'identité du patient
- Les dépenses : préciser date, contenu et mode de règlement (la plupart d'entre elles sont déductibles dans l'année durant laquelle elles ont été engagées)
- L'administration peut demander à vérifier la véracité des recettes et des dépenses avec toutes les pièces comptables y afférant

Le registre des immobilisations et des amortissements :

Il doit permettre de justifier les immobilisations et les amortissements. Les documents doivent comporter : date de l'acquisition, prix de revient de l'élément actif, le montant d'amortissement, le prix et la date de cession, le montant de la plus ou moins value.

Le contribuable doit tenir un registre des immobilisations faisant apparaître tous les biens professionnels acquis depuis leur installation et l'amortissement annuel de chaque élément.

Si certaines dépenses d'éléments d'actif doivent obligatoirement faire l'objet d'un amortissement puisque correspondant à l'achat de biens durables qui par nature se déprécient, le prix du petit matériel, outillage, mobilier de bureau, logiciel dont la valeur monétaire n'excède pas 500 € HT peuvent être passés en charges immédiatement déductibles.

En bref

L'Union Nationale des Caisses D'Assurance Maladie (U.N.C.A.M) a fixé le nouveau taux de remboursement de la plupart des dispositifs médicaux inscrits à la liste des produits et prestations remboursables (L.P.P). Depuis le 2 mai 2011 les pansements (P.A.N) et les orthèses plantaires (D.V.O) sont remboursés à hauteur de 60% de leurs tarifs de convention au lieu de 65%...

Décidée par l'U.N.C.A.M, une contribution forfaitaire de 0.50€ par feuille de soins papier s'applique depuis le 1^{er} janvier 2011 sur la facturation émise par les professionnels de santé réfractaires à la télétransmission. Cette taxe sur les feuilles de soins a été annulée le 7 avril 2011 par le Conseil d'Etat qui estime qu'aucun texte juridique « n'habilitait le Directeur Général de l'Assurance maladie » à moduler le montant de la pénalité financière en fixant un seuil de tolérance de 25%.

Donc affaire à suivre...

A.F.G.S.U (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) :

Cette attestation, rendue **obligatoire** par arrêté du 3 mars 2006, a pour objet l'acquisition par les professionnels destinés à travailler au sein des établissements de santé ou de structures médico-sociales et par les professions de santé des connaissances nécessaires à :

- la prise en charge, seul ou en équipe, d'une personne en situation d'urgence mettant en jeu le pronostic vital ou fonctionnel ;
- l'application des mesures et l'utilisation des moyens de protections individuels et collectifs face à un risque à conséquences sanitaires.

Pour en savoir plus : www.legifrance.fr . (Cette formation peut être dispensée par la Croix Rouge, dans un Centre de formation de professionnels de santé...)

Chambre disciplinaire

Plainte déposée le 4 janvier 2010 par le CROPP Bourgogne à l'encontre de Madame H pour infractions aux articles : R.4322-39, R 4322-60, R 4322-61, R 4322-43, R 4322-36, R 1111-21 et L 1111-3.

La Chambre disciplinaire nationale a prononcé la sanction suivante : 6 mois d'interdiction d'exercice avec sursis.

Dossiers et actions menées par le C.R.O.P.P

Depuis la mise en place du CROPP Bourgogne :

- 2 plaintes entre professionnels
- 1 plainte de patient
- 1 plainte d'un centre hospitalier
- 5 plaintes déposées par le CROPP à l'encontre de professionnels pour diverses infractions au Code de déontologie des pédicures-podologues
- 2 procédures pour exercice illégal

Mouvements au tableau :

Cessations d'activité :

Mme Elisabeth NIEL (89)
Mme Elisabeth MAGNIN (71)

Transfert :

Mlle Florence REGARD vers Rhône-Alpes

Nouvelles inscriptions :

M Dimitri CARRIERE (89)
Mlle Emilie THEREAU (71)
M Victor SAUVANT (89)
Mlle Elodie BERTOUX (71)
Mlle Marie-Alix MORICE DU LERAIN (58)
M François-Marie GUENIFFEY (21)
Mlle Hacer PALABIYIK (71)
Mlle Pénélope RIGAUD (71)

Vous trouverez en annexes la liste des professionnels inscrits en Bourgogne ainsi que la liste des cabinets secondaires connus et autorisés à ce jour.

A vos agendas :

28 septembre au 2 octobre : Entretiens de Bichat à Paris. Entretiens de Podologie mercredi 28 octobre. Thèmes « Syndromes canaux » et « Les griffes ». Pour en savoir plus : www.lesentretiensdebichat.com

21 et 22 octobre : 36èmes Entretiens de Podologie à Paris. Thème : Traitement de certaines maladies par orthèses plantaires. Quels types d'orthèses plantaires ? De l'empirisme à la preuve scientifique. Pour en savoir plus : www.fnp-online.org

22 octobre : 10^{ème} Congrès annuel de la Compagnie nationale des kinésithérapeutes experts à Dijon : Thème : Transdisciplinarité, interprofessionnalité, quels enjeux ? Pour en savoir plus : www.kinelegis.com

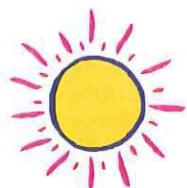
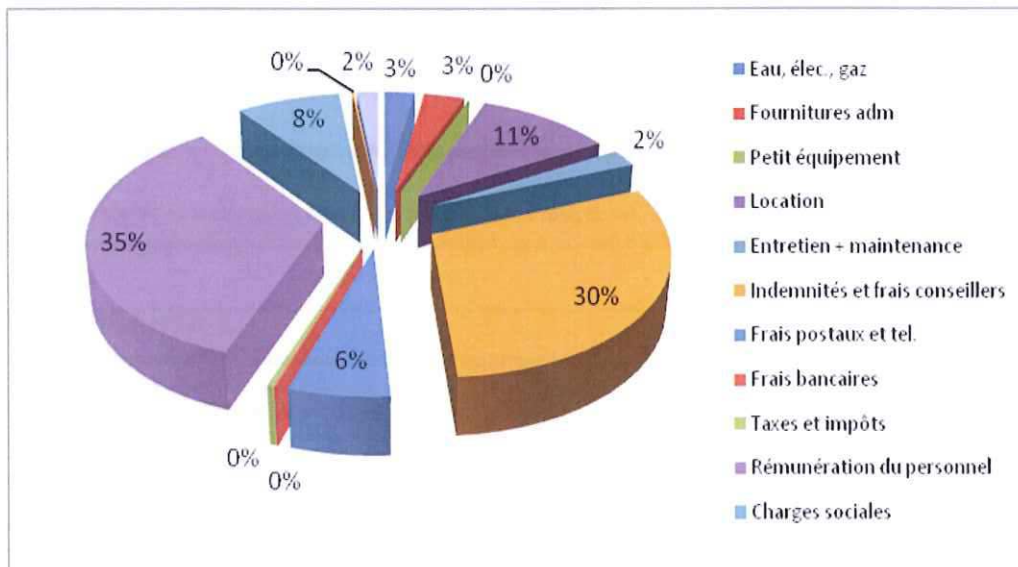
Agenda du C.R.O.P.P

- 17 janvier : réunions du Bureau et du Conseil
- 24 janvier : réunion du C.L.I.O.R
- 10 février : réunion à l'A.R.S (S.R.O.S)
- 14 février : réunions du Bureau et du Conseil
- 18 mars : Conférence des Présidents de région à Paris
- 28 mars : réunions du Bureau et du Conseil
- 14 avril : réunion à l'A.R.S (S.R.O.S)
- 18 avril : réunions du Bureau et du Conseil
- 9 mai : réunion du C.L.I.O.R
- 16 mai : réunion du Bureau et du Conseil
- 20 juin : réunion du Bureau et du Conseil
- 18 juillet : réunion du Bureau et du Conseil



Bilan 2010

Eau, élec., gaz	1334,08
Fournitures adm	1789,93
Petit équipement	0
Location	5929
Entretien + maintenance	1242,04
Indemnités et frais conseillers	16292,02
Frais postaux et tel.	3200,16
Frais bancaires	55,82
Taxes et impôts	191,77
Rémunération du personnel	18724,5
Charges sociales	4506,85
Honoraires	86,11
Divers	916
TOTAL CHARGES	54268,28
Subvention, quotités	53380,5
Autres produits	1337,98
TOTAL PRODUITS	54718,48
Résultat	450,2



LE C.R.O.P.P Bourgogne sera fermé du 8 au 28 août inclus

Bonnes vacances à toutes et à tous

Comité rédactionnel :

Directeur de publication : Pierre HOMAND

Rédaction : Angèle COTE, Pierre HOMAND, Yves de SCHOTTEN

Mise en page : Elodie MILLIQUET

ISSN : 1961-6821 Dépôt Jégal : juillet 2011

Conseil Régional de l'Ordre des Pédiçures-Podologues Bourgogne
9, avenue de la Résistance 89000 AUXERRE (derrière la gare SNCF)
Tél : 0386189295 Fax : 0386189287 e-mail : contact@cropp.bourgogne.fr

Ouverture du lundi au vendredi
de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Liste des pédicures-podologues inscrits en Bourgogne

CIVILITE	NOM	PRENOM	CP	VILLE
MME	AUBERT	ARMELLE	21000	DIJON
MME	AUBERTOT	SIGRID	21000	DIJON
MME	BERNARD	BRIGITTE	21000	DIJON
M	BONIN	THIERRY	21000	DIJON
M	BORDEAUX	CHRISTOPHE	21000	DIJON
M	BORDES	PIERRE	21000	DIJON
MME	BORNOT LESUEUR	VERONIQUE	21000	DIJON
M	CAUFFRIER	GUILLAUME	21000	DIJON
M	CHABRAT	REMI	21000	DIJON
M	CHARDON	JULIEN	21000	DIJON
M	CHENUT	PASCAL	21000	DIJON
M	CUENOT	GEORGES	21000	DIJON
MME	CUENOT	MONIQUE	21000	DIJON
MME	EUZEN	DOMINIQUE	21000	DIJON
M	FAVRE-FELIX	PIERRE-EMMANUEL	21000	DIJON
MME	GENDRE	GENEVIEVE	21000	DIJON
M	GOTTFRIED	LAURENT	21000	DIJON
MME	HAMET	FRANCOISE	21000	DIJON
M	HOMAND	PIERRE	21000	DIJON
MME	JOLY	MARIE CECILE	21000	DIJON
M	LAMBERT	ANTOINE	21000	DIJON
MME	LAMBERT	EVELYNE	21000	DIJON
MME	LANSARD SAINT GILLES	SANDRA	21000	DIJON
M	LEFRANC	FABIEN	21000	DIJON
MME	LEFRANC	VALERIE	21000	DIJON
M	LEVI CHEBAT	CYRIL	21000	DIJON
MME	MAIRET	CHRISTELLE	21000	DIJON
M	MATHIEU	BENOIT	21000	DIJON
MME	MERCUSOT	SYLVIE	21000	DIJON
M	MOREAU	OLIVIER	21000	DIJON
MME	NICOLAS	BRIGITTE	21000	DIJON
MME	PAURELLE GALLAS	MICHELE	21000	DIJON
MME	RICHARDEAU	CAMILLE	21000	DIJON
M	ROQUELLE	JEAN-YVES	21000	DIJON
MME	THOUVENOT	CAROLE	21000	DIJON
M	TOURTE	ALEXANDRE	21000	DIJON
MME	VERMEERE MERLEN	ISABELLE	21000	DIJON
MME	ZINGERLE	NOELE	21000	DIJON
MME	SADOWSKI	NOEMIE	21110	IZEURE
M	MICHEAU	BERTRAND	21120	IS-SUR-TILLE
MME	AUBRY SAILLEY	IDA	21121	FONTAINE-LES-DIJON
MME	FELMANN	CHRISTINE	21130	AUXONNE
M	SCOTTE	ANTHONY	21130	AUXONNE
M	GUENIFFEY	FRANCOIS MARIE	21140	VILLARS ET VILLENOTTE
M	HERVE	JEAN FRANÇOIS	21140	SEMUR EN AUXOIS
MME	MARIN	MARIE-BERNARD	21140	SEMUR-EN-AUXOIS
M	BASIER	GILLES	21200	BEAUNE
MME	BAUDOT	MARTINE	21200	BEAUNE
MME	CAMPANATO	FRANCINE	21200	BEAUNE
MME	LE MOUEL	CHRISTELLE	21200	BEAUNE
MME	LECORCHE	ANNE	21200	BEAUNE
MME	GUIVARCH	VIRGINIE	21230	ARNAY LE DUC
MME	MOTTEAU	MYRIAM	21230	ARNAY LE DUC
MME	CHENUT BRIOTET	MAUD	21240	TALANT
M	MARLIEN	JEAN	21240	TALANT
MME	GANHY	ISABELLE	21300	CHENOVE
MME	ROSSET FOUCAUD	JULIE	21300	CHENOVE
MME	DULERY	ANNE	21310	MIREBEAU
M	SALES	DANIEL	21360	BLIGNY SUR OUCHE
MME	BERNARD DELMOTTE	ANNE	21380	MESSIGNY ET VANTOUX
MME	GEORGET	CLAUDE-NOELLE	21400	CHATILLON-SUR-SEINE

Liste des pédicures-podologues inscrits en Bourgogne

MME	GUYOT	CORINNE	21400	CHATILLON-SUR-SEINE
MME	RICHARD	DOMINIQUE	21490	VAROIS ET CHAIGNOT
MME	BROCHANT	BRIGITTE	21500	MONTBARD
MME	GODARD	JOHANA	21700	NUITS SAINT GEORGES
MME	LERNER	DIANE	21700	NUITS SAINT GEORGES
MME	BOURRE	ARMELLE	21800	CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
MME	MILLE	ISABELLE	21800	CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
MME	SALIN	MARIE-PIERRE	21850	ST APOLLINAIRE
M	BOULANDET	FRANÇOIS	58000	NEVERS
MME	BULOT	AURELIE	58000	NEVERS
MME	DEMAY	PASCALE	58000	NEVERS
MME	DI LUCA	STEPHANIE	58000	NEVERS
MME	DOS SANTOS	LAETTITIA	58000	NEVERS
M	GABA	FRANCK	58000	NEVERS
M	GAUDRY	YOHAN	58000	NEVERS
M	LANTHIEZ	PASCAL	58000	NEVERS
M	LEPRESLE	PIERRE MATHIEU	58000	NEVERS
MME	MORICE DU LERAIN	MARIE ALIX	58000	NEVERS
M	ROMAIN	NICOLAS	58000	NEVERS
M	DENEUX	FLORENT	58110	CHATILLON-EN-BAZOIS
MME	RATEAU	VALERIE	58120	CHATEAU-CHINON(VILLE)
M	CHOTEAU	DAMIEN	58140	LORMES
MME	LAMOTTE	SABINE	58140	LORMES
M	MARCINIAK	JEROME	58160	IMPHY
MME	MERLANT	ODILE	58170	LUZY
M	BOULAY	CEDRIC	58200	COSNE COURS SUR LOIRE
MME	COTTIN VANDEPUTTE	ANNE-MARIE	58200	COSNE-COURS-SUR-LOIRE
M	MARY	ALEXIS	58200	COSNE-COURS-SUR-LOIRE
MME	VANDEPUTTE	PAULE	58200	COSNE COURS SUR LOIRE
MME	AULARD	CATHERINE	58300	DECIZE
MME	BEDOUCARD	ALEXANDRA	58300	DECIZE
M	LANOUE	DAMIEN	58320	POUGUES LES EAUX
MME	LEMOINE LEFORT	SYLVIE	58320	POUGUES-LES-EAUX
M	BARONNET	ALAIN	58400	LA CHARITE-SUR-LOIRE
MME	HAUTCOLIN	LUCIE	58400	LA CHARITE SUR LOIRE
MME	ARRIVault	ANNE	58500	CLAMECY
M	LAFEUILLADE	JEAN-LOUP	58500	CLAMECY
MME	FAVIER GRIESZEMER	LAURE	58600	FOURCHAMBAULT
MME	DEIMERLY-MARTIN	MONIQUE	58640	VARENNES-VAUZELLES
MME	BARRON	CHANTAL	58700	PREMERY
M	MARCHAUD OTTONETTI	MARTIAL	58800	CORBIGNY
MME	RIGOMER	NATHALIE	58800	CORBIGNY
M	AUCUIT	GERALD	71000	MACON
MME	BERGERON	FREDERIQUE	71000	MACON
M	GOUJON	JEAN-ARNAUD	71000	MACON
M	LEBEAULT	JEAN-PHILIPPE	71000	MACON
M	MARCHANDIAU	PHILIPPE	71000	MACON
MME	RIGAUD	PENELOPE	71000	MACON
M	BEAUVAIS	SEBASTIEN	71100	CHALON-SUR-SAONE
M	BRUNET	NICOLAS	71100	CHALON-SUR-SAONE
MME	CAPRON	MARIE FRANCOISE	71100	CHALON-SUR-SAONE
MME	GAUTHERON	FRANCOISE	71100	CHALON-SUR-SAONE
MME	GUINOT	FLORENCE	71100	CHALON-SUR-SAONE
M	LEFEBVRE	ALAIN	71100	CHALON-SUR-SAONE
MME	LEPOUTRE	SUZY	71100	CHALON SUR SAONE
MME	LOUCHE	MARJORIE	71100	CHALON SUR SAONE
MME	MAGUEDA	NICOLE	71100	CHALON SUR SAONE
MME	PALABIYIK	HACER	71100	CHALON SU SAONE
MME	RENIEZ	CLEMENTINE	71100	CHALON-SUR-SAONE
MME	RODARIE	MIREILLE	71100	SAINT REMY
MME	STEVENS	FLORENCE	71100	CHALON SUR SAONE
M	VU CAO	HOANG MARCEL	71100	CHALON-SUR-SAONE

Liste des pédicures-podologues inscrits en Bourgogne

MME	VIZIER	PATRICIA	71110	MARCIGNY
M	MOISSON	JEAN CLAUDE	71120	CHAROLLES
M	CHARTIER	PIERRE EMANUEL	71140	BOURBON-LANCY
MME	THEREAU	EMILIE	71140	BOURBON-LANCY
MME	CHEVANNE NESTEL	LAETITIA	71150	CHAGNY
M	JOUEN	SIMON	71150	CHAGNY
MME	CHARLES	NICOLE	71160	DIGOIN
MME	STORDEUR	CAROLINE	71160	DIGOIN
MME	GUEGUEN	JOËLLE	71170	CHAUFFAILLES
M	BOUCHOT	JACQUES	71190	LA CHAPELLE SOUS UCHON
M	LAGHOUITI	MOHAMED	71200	LE CREUSOT
MME	PABIOU GERARDIN	MARIE-ANDREE	71200	LE CREUSOT
MME	PRIVAT	DELPHINE	71200	LE CREUSOT
M	ROSSIGNOL	PATRICK	71200	LE CREUSOT
MME	MARMORAT	PAULINE	71230	ST VALLIER
MME	DEREY COURTOIS	CELINE	71240	SENNECEY LE GRAND
MME	FRERE	HELENE	71250	CLUNY
MME	TOURDOT	MARTINE	71270	BELLEVEVRE
M	AIUVALASIT	CLAUDE	71300	MONTCEAU-LES-MINES
MME	AIUVALASIT	MICHELE	71300	MONTCEAU-LES-MINES
MME	BOESSE CLARAY	CAPUCINE	71300	MONTCEAU-LES-MINES
M	NESTEL	XAVIER	71300	MONTCEAU LES MINES
M	TEMPLIER	JEROME	71300	MONTCEAU-LES-MINES
M	BOYAVAL	ANNE SOPHIE	71380	SAINT MARCEL
MME	BARAT LEVEILLE	CATHERINE	71390	BUXY
M	MARY	JEAN-PIERRE	71400	AUTUN
MME	NOYON	AURELIE	71400	AUTUN
M	PENNANECH	ERWANN	71400	AUTUN
MME	VOILLOT	GERALDINE	71400	AUTUN
M	TELMAR	JULIEN	71450	BLANZY
MME	JAILLET	CECILE	71500	LOUHANS
MME	SEIGNEZ	LAURE	71500	LOUHANS
MME	VADOT	ANGELIQUE	71500	LOUHANS
MME	BERTOUX	ELODIE	71510	ST LEGER SUR DHEUNE
M	CARTAL	JEROME	71600	PARAY-LE-MONIAL
MME	FORQUES ISSART	MURIEL	71600	PARAY-LE-MONIAL
MME	SEMET	DOMINIQUE	71600	PARAY LE MONIAL
MME	HARDELAY	NATHALIE	71640	MERCUREY
M	NORDMANN	DAVID	71640	GIVRY
M	REDOUTEY	FRANCK	71680	CRECHES-SUR-SAONE
MME	LLEU	CLAUDINE	71700	TOURNUS
M	BRANCHE	NICOLAS	71700	TOURNUS
MME	BARBERY	FANNY	71710	MONTCENIS
M	GERBAUD	HERVE	71850	CHARNAY-LES-MACON
M	GIRAUD	BERNARD	71850	CHARNAY LES MACON
M	NGANGA	FRANCIS	71870	HURIGNY
M	ALLAIS	FREDERIC	71880	CHATENOY LE ROYAL
MME	BOUGHRARA	DIANE ALINE	89000	AUXERRE
MME	CARABY	SYLVIE	89000	AUXERRE
MME	COTE	ANGELE	89000	AUXERRE
MME	DECUYPER	TIPHANIE	89000	AUXERRE
MME	DUMIELLE	CLAIRE	89000	AUXERRE
M	DUMIELLE	FRANCK	89000	AUXERRE
MME	GRIDEL	ANNE	89000	SAINTE GEORGES
M	HINZELIN	LAURENT	89000	AUXERRE
M	LARREY	GUY	89000	AUXERRE
M	LESOURD	GEORGES	89000	AUXERRE
MME	MORGANT	DOMINIQUE	89000	AUXERRE
M	OLLIVIER	GERARD	89000	AUXERRE
MME	REGNAULT	MARIE PIERRE	89000	AUXERRE
MME	ASTRUC-LAVIALLE	DANIELLE	89100	SENS
MME	BASLER	LAURA	89100	SOUCY

Liste des pédicures-podologues inscrits en Bourgogne

M	DESSAUX	WILFRIED	89100	SENS
MME	FERTEL	ELODIE	89100	SENS
M	GONCALVES	OLIVIER	89100	SENS
M	GOURVIL	CORENTIN	89100	SENS
M	HAIE	FRANCK	89100	SENS
M	LORENZATTI	GUY	89100	SENS
M	LORENZATTI	JEROME	89100	SENS
MME	MAROIS	CATHERINE	89100	SENS
MME	TACHY	AURELIE	89100	ST MARTIN DU TERTRE
MME	LATAPIE	LAURENCE	89110	AILLANT SUR THOLON
M	LATAPIE	SEVERIN	89110	AILLANT-SUR-THOLON
MME	LEFEVRE	AMELIE	89120	CHARNY
MME	PEROZ	SANDRINE	89130	TOUCY
M	SOUPAULT	LUDOVIC	89130	TOUCY
MME	BOURY	MARYSE	89140	PONT-SUR-YONNE
M	CARRIERE	DIMITRI	89140	EVRY
MME	HOOGHE	CECILE	89160	ANCY-LE-FRANC
MME	PERNET	DOMINIQUE	89190	VILLENEUVE-L ARCHEVEQUE
MME	FRESNE	ISABELLE	89200	AVALLON
MME	MAURIANGE	ANNICK	89200	AVALLON
MME	ROBERT MEIGNEN	ANNIE	89200	AVALLON
M	NOGUER	JAIME	89210	BRIENON-SUR-ARMANCON
MME	SOUPAULT	ESTELLE	89240	PARLY
MME	DESESSARTS	MYRIAM	89250	SEIGNELAY
MME	GONZALEZ	MARIE AGNES	89290	VENOY
MME	CAZAUX	AGNES	89300	JOIGNY
M	PARRIN	JEAN PHILIPPE	89300	JOIGNY
MME	ROUSSEAU	STEPHANIE	89320	ARCES DILO
MME	HARLINGUE	ANGELIQUE	89330	SAINT JULIEN DU SAULT
M	BOURGEOIS	FRANK	89380	APPOIGNY
MME	GANDREY	CELINE	89400	MIGENNES
M	LANG	THIBAUT	89400	MIGENNES
MME	FRESNE	CECILE	89440	L ISLE SUR SEREIN
M	TORCOL	SEBASTIEN	89470	MONETEAU
MME	PASQUERAULT	ANITA	89500	VILLENEUVE-SUR-YONNE
M	PERRAUX	FRANCK	89500	VILLENEUVE SUR YONNE
M	DE SCHOTTEN	YVES	89520	SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE
M	SAUVANT	VICTOR	89520	ST SAUVEUR EN PUISAYE
MME	BOLUSSET	PERRINE	89600	SAINT FLORENTIN
MME	CHEVILLARD	ELISABETH	89600	SAINT-FLORENTIN
MME	GRIDEL	CAMILLE	89700	TONNERRE
MME	HARSCOET	ISABELLE	89700	TONNERRE
MME	TROMEUR	EVELYNE	89700	TONNERRE
M	ERNOT	FLAVIEN	89800	CHABLIS

CABINETS SECONDAIRES

Civilité	NOM	PRENOM	CP	VILLE
MME	AIUVALASIT	CLAUDE	71130	GUEUGNON
M	ASTRUC	DANIELLE	89690	CHEROY
MME	AULARD	CATHERINE	58260	LA MACHINE
M	AULARD	CATHERINE	58250	FOURS
MME	BARBERY	FANNY	71190	ETANG SUR ARROUX
M	BARONNET	ALAIN	58600	FOURCHAMBAULT
MME	BEDOUARD	ALEXANDRA	58390	DORNES
M	BEDOUARD	ALEXANDRA	58340	CERCY LA TOUR
M	BEDOUARD	ALEXANDRA	58380	LUCENAY LES AIX
MME	BEDOUARD	ALEXANDRA	58330	SAINT SAULGE
MME	BERNARD	BRIGITTE	21320	POUILLY EN AUXOIS
MME	BOESSE CLARAY	CAPUCINE	71220	SAINT BONNET DE JOUX
MME	BOIZEAU	GAELE	58310	SAINT AMAND EN PUISAYE
M	BORDEAUX	CHRISTOPHE	21250	SEURRE
M	BOUGHRARA	DIANE ALINE	89290	CHAMPS SUR YONNE
MME	BROCHANT	BRIGITTE	21150	VENARAY LES LAUMES
M	CHARDON	JULIEN	21410	PONT DE PANY
M	CHENUT	PASCAL	21110	GENLIS
M	DENEUX	FLORENT	58250	FOURS
MME	DENEUX	FLORENT	58290	MOULIN EN GILBERT
M	FRESNE	CECILE	89420	GUILLON
MME	LAFEUILLADE	JEAN-LOUP	58210	CHAMPLEMY
MME	LEBLOIS	ANNE SOPHIE	89340	VILLENEUVE LA GUYARD
MLLE	LECORCHE	ANNE	71510	ST LEGER SUR DHEUNE
MME	LECORCHE	ANNE	21340	NOLAY
MLLE	LEFEVRE	AMELIE	89220	BLENEAU
M	LEPOUTRE	SUZY	71330	SAINT GERMAIN DU BOIS
M	LEVI CHEBAT	CYRIL	21760	LAMARCHE S/ SAONE
M	MARCINIAK	JEROME	58240	ST PIERRE LE MOUTIER
MME	MARY	ALEXIS	58220	DONZY
M	MARY	ALEXIS	58150	POUILLY SUR LOIRE
MME	MERLANT	ODILE	71320	TOULON SUR ARROUX
MME	MORGANT GIRARDOT	DOMINIQUE	89270	VERMENTON
MLLE	MOTTEAU	MYRIAM	21210	SAULIEU
M	NESTEL	XAVIER	71250	CLUNY
M	NESTEL	LAETITIA	71460	ST GENGOUX LE NATIONAL
MME	NORDMANN	DAVID	71210	MONTCHANIN
MLLE	NOYON	AURELIE	71360	EPINAC
MME	PAURELLE GALLAS	MICHELE	21170	ST JEAN DE LOSNE
M	RICHARD	DOMINIQUE	21560	ARC SUR TILLE
MME	RODARIE	MIREILLE	71100	CHALON SUR SAONE
M	ROMAIN	NICOLAS	58490	ST PARIZE LE CHATEL
M	SAUVANT	VICTOR	89170	SAINT-FARGEAU
	S.E.L.A.R.L HAIE/DESSAUX		89140	PONT S/ YONNE
MLLE	SEMET	DOMINIQUE	71110	MARCIGNY
MME	TEMPLIER	JEROME	71130	GUEUGNON
MME	VADOT	ANGELIQUE	71370	ST GERMAIN DU PLAIN
MME	VERMEERE MERLEN	ISABELLE	21220	GEVREY CHAMBERTIN
MME	VIZIER	PATRICIA	71800	LA CLAYETTE